



REGLEMENT TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES (TAP)

Un règlement des temps d'activités périscolaires (TAP) vous est distribué à la rentrée scolaire.

Seul sa signature autorise votre (ou vos) enfant(s) à utiliser ce service communal.

Activités

- ▶ **Sport**
- ▶ **Théâtre / Contes**
- ▶ **Expériences scientifiques**
- ▶ **Activités manuelles**
- ▶ **Lecture**

Cette liste n'est pas exhaustive, des activités autres pourront être proposées ponctuellement au cours de l'année

La signature de ce règlement implique la participation de votre (ou vos) enfant(s) à l'ensemble de ces activités et ce pour l'année scolaire complète.

Horaires:

Les TAP sont effectués entre 11h45 et 14h00

Le temps de restauration est inclus dans le créneau horaire.

Un planning établi et mis à jour trimestriellement, le cas échéant, est consultable et permet de connaître l'horaire des différentes activités.

Les enfants non inscrits au restaurant scolaire utilisent les TAP en fonction des horaires des repas servis au restaurant scolaire.

› Groupe 1 (petite section maternelle jusqu'au CP inclus)

TAP de 13h00 à 13h45.

› Groupe 2 (CE au CM)

TAP de 11h45 à 12h30

La responsabilité de la commune pourra être engagée que pendant ces créneaux horaires précités

Il est remis à chaque famille un exemplaire de ce règlement. Il vous est demandé d'en prendre connaissance et de le retourner daté et signé par vos soins en faisant précéder votre signature de la mention « *lu et approuvé* », en le déposant soit en mairie soit auprès des enseignantes. Un exemplaire est à retrouver sur le site Web de la mairie pour consultation.

Date* :

Nom et Prénoms des enfants*

Signature* :